

La CPRP SNCF : future CAISSE DE BRANCHE FERROVIAIRE

Dans un contexte d'ouverture à la concurrence ferroviaire mettant fin au monopole de l'opérateur historique SNCF, de création d'une Branche ferroviaire, de l'arrivée de nouvelles Entreprises Ferroviaires sur le marché français, la CPRP SNCF (Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF) devient la caisse de branche : l'**UNSA-Ferroviaire** se félicite de cette décision gouvernementale !

Lors de sa dernière rencontre le 23 juin avec le Secrétaire d'État chargé des Transports, Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, l'**UNSA-Ferroviaire** avait rappelé sa revendication d'évolution de la CPRP SNCF **en caisse de branche**.

L'**UNSA-Ferroviaire** a été entendue positivement par le Ministère après de nombreuses années de lobbying. Par courrier du 26 juin adressé à l'**UNSA-Ferroviaire**, le Ministère confirme que **le Gouvernement retient le scénario d'évolution n°5, qui sanctuarise la CPRP SNCF comme caisse de branche pour tous les salariés du ferroviaire. Parmi les 5 scénarios du rapport IGAS-CGEDD, c'est celui que portait l'UNSA-Ferroviaire qui a été validé par le Gouvernement !**

La CPRP SNCF deviendra l'interlocuteur unique de tous les salariés de la Branche : pour ceux relevant du régime spécial de la SNCF et pour ceux affiliés au régime général de l'assurance maladie salariés de la Branche ferroviaire.

Cette décision gouvernementale, que salue l'**UNSA-Ferroviaire**, pérennise l'attractivité de notre secteur en offrant aux salariés un véritable marqueur d'appartenance nécessaire dans un monde concurrentiel. **La caisse de "branche"** marquera un lien fort du monde ferroviaire, indépendamment de l'Entreprise Ferroviaire et du salarié. De plus, et en cas de transferts de personnels entre les Entreprises Ferroviaires, ce **guichet unique** sera un vecteur de neutralité sociale en termes de simplification administrative, pour les salariés comme pour les employeurs.

La persévérance de l'**UNSA-Ferroviaire** permet l'aboutissement d'une revendication forte pour l'ensemble des salariés de la Branche ferroviaire.

Pour mémoire, la Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF a été créée en 2007 et gère le versement des prestations liées du régime spécial de la SNCF :

- ✓ pensions de retraite et de réforme,
- ✓ prestations d'assurance maladie et de maternité des agents.

Contacts presse :

Didier MATHIS
Secrétaire Général
06 19 46 12 30



Florent MONTEILHET
Secrétaire Général Adjoint
06 34 47 19 89



François PIEROTTI
Secrétaire Fédéral
06 14 72 62 88



Fabrice CHARRIÈRE
Secrétaire Fédéral
06 63 15 41 47

